



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 4 juin 2026

Réponse à la pétition de M. Alain Bron « Pour une politique énergétique solaire »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La pétition de M. Bron a été renvoyée à la Municipalité pour études et communication. Elle demande de répertorier les surfaces communales de tous les types utilisables pour le solaire, de répertorier les surfaces privées, de publier un préavis d'intention en matière de développement solaire et de présenter un projet d'une puissance de 4 MW au minimum avant 2026.

Rapport-préavis « Plan solaire photovoltaïque »

À Lausanne, l'énergie solaire est une évidence depuis longtemps. Dès les années 90, la Ville s'est engagée pour cette énergie renouvelable locale. Au cœur du Plan climat, le solaire contribue à réduire les émissions de CO₂ et à garantir un approvisionnement sûr et durable. Cet engagement municipal fort est soutenu par votre Conseil communal qui accorde aussi beaucoup d'importance au développement de cette source de production.

En réponse à six postulats, la Municipalité présente à votre Conseil en parallèle à la présente communication le rapport-préavis N° 2026/25 qui fait la synthèse des mesures de développement et de soutien au solaire photovoltaïque et montre la cohérence de son action en la matière, qui forme un véritable plan solaire.

Potentiel des toits lausannois

Le potentiel solaire est de l'ordre de 450 MW et correspond à l'équivalent de la consommation annuelle des ménages lausannois, soit plus de deux-tiers de la consommation totale sur le territoire communal qui se monte à environ 620 GWh. La puissance déjà installée est estimée à 42 MW. Le potentiel solaire encore disponible sur les toits est encore important à Lausanne. En outre, les grands toits non équipés sont encore nombreux. Ce potentiel est à exploiter sur les toits en bon état et au fur et à mesure des rénovations.

En effet, une installation solaire est amortie sur une période de 20 ans et un démontage et remontage en cours d'exploitation pour permettre une rénovation impliquerait la perte complète de la rentabilité du projet.

La réalisation de centrales sur le toit des bâtiments présente l'avantage de permettre une autoconsommation directe sur site par les habitantes et habitants, ce qui permet d'abaisser leur facture et de participer à la transition énergétique et de limiter les conséquences pour le réseau électrique. Une autoconsommation importante assure le meilleur modèle d'affaires pour le solaire photovoltaïque actuellement.

Les communautés électriques locales prévues dès 2026 par la nouvelle loi fédérale sur l'électricité, permettent d'élargir cette approche en découplant le lien entre lieu de production et le lieu d'autoconsommation au niveau communal.

Du fait des contraintes réglementaires en matière d'aménagement du territoire (en particulier la prise de position des offices fédéraux indiquant que le potentiel de développement sur les constructions existantes doit être exploité en priorité) et de rentabilité des installations, les toits restent toutefois la priorité en matière de développement solaire. Les surfaces alternatives proposées par la pétition pour développer le parc de production solaire photovoltaïque ne se feront donc que par opportunité. Parmi elles, les ombrières photovoltaïques de parking ou les surfaces maraîchères semblent être aujourd'hui les meilleures surfaces alternatives tant que le potentiel de toits n'est pas épuisé, mais reste difficile à développer.

Bâtiments de la Ville

En 2025, la puissance installée est d'un peu moins de 6 MW. Avec une puissance de 25 à 30 MW, le potentiel total sur les bâtiments des patrimoines administratif et financier est donc encore important.

Les centrales de plus de 20 kW sont financées par SI-REN (hormis celles du Service de l'eau qui sont financées et exploitées directement par ce dernier). Les centrales de moins de 20 kW, propriétés de la Ville, peuvent être financées par le Fonds pour l'efficacité énergétiques. Leur suivi et leur entretien sont confiés à SI-REN.

Les SIL, SI-REN et les services propriétaires de bâtiment travaillent en collaboration pour la planification de la réalisation de centrales solaires lors de la rénovation des toits des patrimoines administratif et financier.

Cadastre solaire

Pour faciliter les démarches des propriétaires, la Ville propose un cadastre solaire sur le guichet cartographique qui permet de voir immédiatement non seulement le potentiel solaire de son toit, mais également la procédure à suivre. En pointant sur un toit sur ce cadastre, un propriétaire voit immédiatement si son installation est soumise à permis de construire (pour les bâtiments qui se trouvent dans un ISOS A ou sont pas classé en note *1* et *2*) ou si elle peut bénéficier d'une procédure simplifiée d'annonce en respectant les conditions prévues par l'article 32a de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire. En outre, elle va proposer une carte interactive permettant de trouver facilement quels sont les partenaires potentiels pour une CEL et avec quel rabais selon les quartiers et le réseau des SIL.



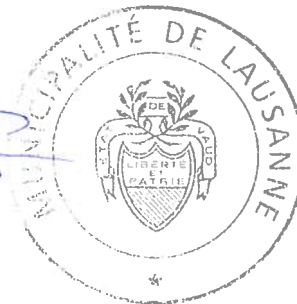
Grandes installations

Les grandes installations de production au sol permettent de réduire les prix de revient du kWh. Si elles sont intéressantes à ce titre, elles présentent des difficultés d'intégration paysagère et sont soumises à d'importantes contraintes de procédure. Leur temps de développement est long et implique un engagement soutenu. SI-REN a identifié plusieurs projets intéressants de centrales au sol et sur des serres maraichères, pouvant aller jusqu'à 3 MW de puissance. Ces projets de grandes centrales sont suivis de près par le Conseil d'administration de la société qui espèrent voir plusieurs réalisations dans le courant de la prochaine législature.

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic
Xavier Company



Le secrétaire
Simon Affolter